

montrer indifférent à l'égard de certaines difficultés. Je me demande, par exemple, ce qu'on a fait au juste pour voir à ce que les fonctionnaires du ministère du Commerce agissent à l'endroit de l'industrie forestière comme ils le font dans le cas des autres industries. Je veux parler des initiatives pour activer le commerce. En parcourant le rapport et en lisant le matériel disponible, je pressens qu'il y a de l'indifférence en ce domaine. J'espère me tromper et que ces fonctionnaires se dévouent tout autant pour défendre l'intérêt de l'industrie forestière que celui des autres industries.

J'aborde maintenant la question de la collaboration avec les provinces. Je crois que celle-ci n'est pas dynamique. Je sais qu'il y a eu une réunion et j'essaie de me renseigner par tous les moyens pour savoir ce qui se passe. Pour faire une critique constructive, je dirai que le gouvernement fédéral devrait faire preuve de plus d'initiative en vue d'opérer un rapprochement entre les ministères provinciaux des forêts. En agriculture, la tradition veut qu'il y ait des réunions régulières avec le ministre. Cette méthode s'applique à d'autres secteurs de l'activité du gouvernement qui touche les ressources. Y aura-t-il une réunion annuelle des ministres des forêts? Y aura-t-il une franche discussion, à huis-clos de préférence, sur ces problèmes épineux de fiscalité, par exemple? Voilà une industrie, le ministre le sait mieux que moi, qui se trouve placée au milieu d'une lutte fiscale entre les trésoriers provinciaux et le ministre fédéral du Revenu national. Il s'agit de savoir quel genre de taxes seront imposées par les gouvernements provinciaux.

Le problème a été présenté à maintes reprises et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'estime qu'un ministre consacrant tout son temps à ce ministère aurait intérêt à rencontrer ses collègues dans les provinces et à discuter franchement de ces questions. Voilà qui m'amène à soulever un point important, que le ministre n'ignore pas j'espère, à savoir que l'industrie forestière au Canada, dans les secteurs provincial, fédéral et privé, fait l'objet d'attaques légitimes à l'heure actuelle parce qu'elle n'a pas mis au point une véritable politique forestière nationale. Je ne puis en rejeter la responsabilité sur un secteur en particulier, car ils savent tous qu'il faut résoudre le problème, et ils attendent des directives. Les provinces sont propriétaires de leurs ressources et elles s'en occupent mais elles s'opposent jalousement à toute ingérence. Les industries privées s'adressent d'habitude aux provinces et elles ne veulent pas que le gouvernement s'en mêle. Le ministre saura-t-il se montrer assez diplomate pour amener ces trois groupes distincts à travailler ensemble

[L'hon. M. Hamilton.]

et à collaborer au genre de programme qui profitera à tous et pour protéger en même temps la compétence de chacun tout en leur accordant la plus grande liberté?

Cette façon de procéder n'est pas sans précédent. Je veux parler du fédéralisme coopératif. Je n'ai pas l'intention d'énumérer tous les résultats obtenus en s'y prenant ainsi. Je me bornerai à mentionner les réalisations suivantes: le programme de construction des voies d'accès aux ressources, l'élaboration de la conférence sur les ressources et notre avenir, la création du comité canadien des ministres des ressources, le programme de l'ARDA, une collaboration plus poussée entre les ministres de la Santé et du Travail à travers le Canada. Tous ces problèmes épineux se sont réglés grâce à la méthode du fédéralisme coopératif. Aujourd'hui malgré une tendance plus marquée vers le fédéralisme coopératif depuis quatre ou cinq ans, nous avons été étonnés de constater depuis six mois une ingérence directe dans le domaine provincial qui a excité la fureur au sujet du fonds de prêts aux municipalités, le régime de pensions, le ministère de l'Industrie et même le programme projeté de bourses d'études. Il ressort de cela qu'un grand nombre des collègues du ministre dans le gouvernement ne sont pas au courant des progrès réalisés depuis cinq ans. Il n'est pas question de partage de compétence au ministère des Forêts, puisque la question relève des provinces. Je dirai donc au ministre qu'il ferait bien de s'en tenir aux théories du fédéralisme coopératif élaborées par le gouvernement précédent pour régler ce problème épineux.

A mon avis, le ministre, avec sa maturité, son sens des responsabilités et ses antécédents dans le domaine des affaires, a de grandes chances de réussir. J'estime que nous possédons assez de faits pouvant justifier une réunion avec les provinces afin d'établir si nous pouvons tendre vers ces objectifs qui nous tiennent tous à cœur. Cela signifie qu'il faudra collaborer à l'égard des marchés d'outre-mer, de l'utilisation des régions inexploitées dans le nord des Prairies, où l'on pourrait établir plus d'usines de pâte et papier, de même que dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. Le ministre connaît les autres endroits où l'on peut trouver du bois de pâte. Si nous voulons utiliser au maximum nos ressources et nos marchés d'exportation, nous devons nous inspirer des rouages coopératifs créés dans le cadre de l'ARDA à l'égard des forêts. J'espère n'avoir pas trop ennuyé la Chambre avec ces observations, mais j'ai voulu m'en tenir aux généralités pendant la discussion du crédit n° 1,